

LIMOGES MÉTROPOLE
ARRÊTÉ
Le Président de Limoges Métropole

du 20 décembre 2023

Portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, et M. Philippe BERNAUD-BEVINCO, Directeur général adjoint des services, responsabilité du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, à Limoges Métropole.

Le Conseil général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, et la délibération n°21 du 20 novembre 2022 portant délégation d'attributions de conseil communautaire de Limoges.

CONSIDÉRANT que le Président peut donner, sous sa responsabilité et sa responsabilité, que cette délégation de signature aux différents généraux adjoints des services et aux responsables de service et que cette délégation peut être exercée aux attributions confiées par l'organe délibérant du territoire.

CONSIDÉRANT que M. Guillaume VALADE assure les fonctions de directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

CONSIDÉRANT que M. Philippe BERNAUD-BEVINCO assure les fonctions de Directeur général adjoint des services et Responsable de Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social.

N° 24655

ARRÊTÉ

ARTICLE 1er Délégation est donnée sous la responsabilité et la responsabilité du Président, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-9 du Code général des collectivités territoriales, à M. Guillaume VALADE, Directeur de l'habitat au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social, pour la signature des documents suivants :

- Tout document relatif à la réception ou l'admission des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Tout bon de commande, y compris sous le régime RIVICE, toutes conditions générales d'achat et tout ordre de service de tous les marchés publics quelle que soit le prestataire sous réserve contraire à la Direction de l'habitat.
- Actes relatifs à l'exécution des marchés de la Direction de l'habitat incluant tout engagement supplémentaire notamment les plans annuels à l'acte d'engagement relatifs à la présentation d'un sous-traitant ou acte spécial.
- Documents mensuels et déclarations relatifs aux ventes des marchés publics de la Direction de l'habitat.
- Attestations de service fait, attestations de bonne exécution des prestations (certificat de capacité, attestation de travaux d'un prestataire relevant de la Direction de l'habitat).
- Avertissements aux règlements intérieurs des aires d'accueil des gens du voyage et des bords de grands passages.
- Certificats de présence et de séjour sur les aires d'accueil des gens du voyage et les bords de grands passages.
- Tout bon de commande annuel de la Société d'équipement de Limoges (SEL) pour la partie habitative.
- Tout bon de commande (B2) pour le traitement de nouveaux dossiers de France pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et pour les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH R2).
- Tout bon de commande (B2) pour le reste d'un habitat indoté.
- Tout courrier relatif aux procédures habitat (ou accompagnement locataire) qui, suite à un règlement par son locataire ou un bailleur social, son logement ne fait l'objet d'une vente de courtage par l'opérateur (OPAH) de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

Arrêté portant délégation de signature à M. Guillaume VALADE, Directeur au sein du Pôle renouvellement urbain, habitat et développement social

1 DOCUMENT - Publié le 21 Décembre 2023



ARR_SIGN_24655_VALADE.pdf
(.pdf, 156,1 Ko)



TÉLÉCHARGER